



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Service de l'Énergie et du Bâtiment

Nos réf. : DRIEAT/SEB/DCAE

Affaire suivie par : Angelina DONATI

Courriel : angelina.donati@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 87 36 45 49

**Objet : avis technique de l'État sur le plan air de la
communauté d'agglomération de Melun Val de
Seine (CAMVS)**

• **Sur la présentation des données :**

A la page 5 du PAQA, le tableau citant les objectifs de réduction des émissions des polluants du PREPA comporte une erreur : il s'agit des NOx et non du NO2 (le NO2 étant relatif à la concentration et non aux émissions).

L'EPCI semble bien avoir consulté Airparif qui a apporté les données nécessaires puisqu'il est indiqué que l'EPCI a conclu un partenariat auprès d'Airparif pour élaborer le présent PAQA.

Les émissions par polluant sont bien détaillées, l'année de référence est 2018, et la répartition sectorielle des polluants a également été récoltée et sont des bonnes pratiques.

Sur ce dernier point, **l'EPCI devra veiller à l'avenir à transmettre des graphiques lisibles**. En effet, la répartition sectorielle par polluant (notamment pages 9 et 10 du PAQA) ne sont pas lisibles.

De la même manière, au sein de l'étude d'opportunité ZFE, **il est regrettable de ne pas avoir plus de détails sur la partie « autre »** du graphique sur la répartition des émissions des NOx (page 25), des PM10 (page 28), et des PM2.5 (page 31).

L'évolution des émissions sur la période 2005-2018 est bien incluse au sein du PAQA, ce qui constitue un point positif, **mais n'est pas lisible sur les graphiques**.

En outre, même si l'EPCI ne semble pas avoir de problématique sur les polluants **NH3 et SO2**, **il est nécessaire de fournir ces données d'émissions** du territoire (et leur répartition sectorielle), au même titre que les données de NOx et de particules fines qui ont bien été récoltées et expliquées. En effet, le NH3 et le SO2 constituent des polluants avec des objectifs de baisse d'émission du PREPA. **Il manque également les données d'émissions des COVNM**. L'EPCI n'ayant apparemment aucune problématique sur ces polluants, il reste compréhensible que des actions de réduction de ces trois polluants ne soient pas entreprises.

L'EPCI affirme aussi que les exigences du PREPA sont bien respectées à 2025 mais n'évoque pas l'horizon 2030 des polluants. Or le PREPA s'entend aux horizons 2025 et 2030 (2020 étant une année déjà passé).

Ces points constituent des axes d'amélioration qu'il est nécessaire de modifier.

Tél : 01 40 61 80 80

DRIEAT, Site du Ponant 27 rue Leblanc

CS 57246 - 75732 PARIS CEDEX 15

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

S'agissant des données de concentration, l'EPCI a bien présenté la qualité de l'air sur son territoire pour les PM10, les PM2.5 et le NO2 en 2021. Il ressort des cartes présentées que les concentrations les plus élevées sur ces trois polluants sont localisées aux abords des axes routiers.

Enfin plusieurs points positifs de l'état des lieux ont été développés et doivent être pointés :

- Une comparaison de la qualité de l'air du territoire de l'EPCI avec les valeurs de l'OMS
- Les données quant aux émissions de PM10 et leur évolution, non requis dans le PREPA
- Au sein de l'étude ZFE, les émissions de NOx et de particules fines ont été rapportées au nombre d'habitant et à la superficie du territoire
- Une attention a été portée sur l'ozone.

Ces trois points sont une bonne pratique que l'EPCI doit faire perdurer à l'avenir au sein de ses PAQA en ce qu'ils permettent d'apporter des éléments précis et supplémentaires sur la qualité de l'air de son territoire et d'agir plus finement sur les actions à entreprendre à l'avenir.

- **Sur le diagnostic :**

L'évolution des émissions et leur comparaison avec les objectifs PREPA ont bien été réalisés pour 2025 et remplissent toutes les attentes de la DRIEAT sur ce point.

Il en ressort que les baisses d'émissions tendanciellles (sans actions) pour les PM2.5 et les COVNM permettent de respecter les objectifs PREPA à 2025.

S'agissant des NOx, la baisse des émissions tendancielle est insuffisante pour respecter les objectifs PREPA à 2025.

Ce travail n'a cependant pas été réalisé pour l'année 2030 ce qui constitue un axe d'amélioration de l'EPCI et qui est nécessaire au regard de la réglementation pour les trois polluants cités supra (NOx, PM2.5 et COVNM).

En lien avec ce qui a été expliqué dans la partie sur les données, l'évaluation prospective aurait dû inclure les émissions projetées pour le NH3 et le SO2.

S'agissant des concentrations, les valeurs limites réglementaires des particules fines sont respectées. Néanmoins le NO2 est dépassé près des axes routiers.

- **Sur les solutions pour ERP sensibles**

L'EPCI a bien identifié et recensé les ERP sensibles sur son territoire ce qui doit être souligné. Ces ERP ont été positionnés par rapport aux niveaux de concentrations. Il est apparu après analyse qu'aucun ERP sensible ne dépassait les VL. L'EPCI n'a donc pas proposé de solutions.

L'EPCI veillera à transmettre des cartes lisibles à l'avenir, notamment les cartes de concentrations permettant de situer géographiquement les ERP sensibles vis à vis des valeurs limites.

- **Sur l'étude ZFE :**

L'étude ZFE réalisée comporte tous les éléments attendus d'une étude de qualité (répartition du par roulant, répartition par vignette crit'air...). Pour améliorer les données fournies, l'EPCI pourrait à l'avenir compléter les données dynamiques (parc roulant sur le territoire de l'EPCI) avec les données statiques (parc immatriculé dans l'EPCI)

La scénarisation de 3 périmètres de ZFE permet d'estimer les gains d'émissions en particulier sur les NOx et PM2,5. Cette scénarisation démontre que les gains les plus significatifs sont ceux du scénario 3 c'est à dire une ZFE appliquée à tout l'EPCI dès 2023 (en 2025 les gains existent bien mais sont moindres). **Il aurait été appréciable que l'EPCI conclue sur cette scénarisation** puisque qu'en l'état il est difficile d'apprécier la position de l'EPCI vis à vis de cette étude.

Malgré tout, une action mettant en place la ZFE à horizon 2025 est prévue au sein des actions mobilités du PAQA ce qui laisse entendre que l'EPCI a opté pour le scénario 3 et par conséquent que l'étude s'est avérée opportune pour pouvoir déterminer les bénéfices tirés de cette mise en place sur la qualité de l'air.

- **Sur la stratégie qualité de l'air**

Le scénario fil de l'eau retenu a bien été présenté et remplit toutes les attentes sur ce point. Comme indiqué dans la partie diagnostic, l'évaluation prospective des émissions a bien été réalisée mais à horizon 2025. L'année 2030 est absente, tout comme certains polluants évoqués également supra.

S'agissant des concentrations, les valeurs limites sont respectées dès 2021 pour les PM10 et PM2.5. Pour le NO2, l'EPCI démontre que la baisse de NOx induite par le scénario tendanciel (fil de l'eau) suffit à respecter les valeurs limites de NO2 en 2025. Néanmoins, il est nécessaire ici de souligner que les valeurs limites issues de la nouvelles directive air abaisseront les seuils sur le NO2 ce qui pourrait impliquer que le tendanciel ne suffira plus à respecter les futurs VL. **L'EPCI devra donc accentuer ses efforts sur les actions à mettre en place afin de compléter le tendanciel en termes de gains d'émissions.**

- **Sur le programme d'action et son suivi**

Les actions présentées semblent cohérentes au regard des émissions et enjeux du territoire. L'EPCI a renforcé ses actions air vis à vis du précédent PCAET **ce qui doit être souligné et est un élément qualitative à mettre en lumière.**

Néanmoins, il est également important d'observer qu'aucune action sur les chantiers n'a été consacrée par l'EPCI alors même que cette source demeure une source importante émettrice de PM10 et de PM2.5 (cf l'étude d'opportunité ZFE qui détaille ce point).

S'agissant des objectifs biennaux pour atteindre les objectifs PREPA, il est attendu que le PAQA les fixe pour les polluants ne respectant pas les objectifs du PREPA (i.e le tendanciel + actions). En l'espèce les polluants concernés sont les NOx puisqu'en 2025 le tendanciel avec actions ne suffit pas à respecter les objectifs PREPA à 2025. En l'état, ces objectifs biennaux sont absents. **Or cet élément est indispensable au PAQA. Conformément à l'article L229-26 du Code de l'environnement, l'EPCI devra accentuer ses actions en lien avec ces polluants pour atteindre les objectifs.**

Il manque également comme énoncé à plusieurs reprises, la projection du tendanciel+actions en 2030.

Enfin, chaque action a bien été évaluée pour déterminer les gains d'émissions à l'horizon 2025. L'année 2030 aurait dû également apparaître ce qui constitue un axe d'amélioration.

Les indicateurs ont bien été présentés et déterminés. **Néanmoins il manque la comitologie ainsi que les outils mis en place pour suivre ces indicateurs.**

Avis général : le PAQA est d'une qualité encourageante.

La majorité des aspects du PAQA sont positifs et méritent de perdurer pour les futurs PAQA. L'EPCI a fourni et analysé la plupart des attendus d'un PAQA : présentations des émissions sectorielles, définition du fil de l'eau, étude ZFE et ERP sensibles

Néanmoins quelques axes d'amélioration sont à souligner pour l'avenir:

- Veiller à transmettre des données lisibles
- Récolter et présenter les données d'émissions pour tous les polluants du PREPA: NOx, PM2.5, NH3, COVNM et SO2
- Réaliser des projections d'émissions pour tous les polluants à 2030
- Envisager des actions sur les chantiers qui demeure une source de particules fines
- Intégrer des objectifs biennaux et des actions cohérentes afin d'abaisser les NOx d'ici à 2025
- Prévoir des outils de suivi et une comitologie
- Afficher une conclusion plus Claire sur l'étude ZFE

Enfin, l'EPCI ne doit pas omettre que la directive air en cours de révision va impacter à la baisse les valeurs limites actuelles ce qui implique que des efforts en plus devront être fournis à l'avenir sur certains polluants.

